

ARRÊTÉ du MAIRE N°23 D 29

Objet : Régie de recettes et d'avances des Fêtes : nomination de mandataires

Le Maire de la Ville d'ORTHEZ,

Vu la délibération n° 99-163 du 20 février 2015 modifiée par la 16-30 en date du 23 Mars 2016 instituant une régie centrale,

Vu la décision du Maire n° 16-27 du 10 novembre 1999 instituant une régie d'avances et de recettes des fêtes d'Orthez ,

Vu l'avis conforme de la régisseuse principale assignataire du 7 juillet 2023,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire du 7 juillet 2023,

ARRETE :

Article 1^{er} – Mesdames Céline GAITS et Patricia LAPEYRE sont nommées à compter du 11 juillet 2023, mandataires de la régie d'avances et de recettes des fêtes d'Orthez, pour le compte et sous la responsabilité de la régisseuse principale avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 – Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal. Elles doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

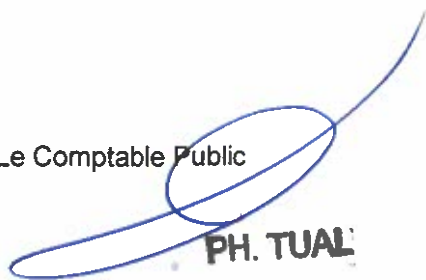
Article 3 – Les mandataires sont tenues de verser auprès de la Régisseuse principale le montant de l'encaisse tous les jours.

Article 4 – Les mandataires versent auprès de la Régisseuse principale la totalité des pièces justificatives des opérations de recettes tous les jours.

Article 5 – Mesdames Céline GAITS et Patricia LAPEYRE ne pourront percevoir d'indemnités à ce titre.


Article 6 – Les mandataires sont tenues d'appliquer l'instruction interministérielle codificatrice N° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Le Comptable Public



PH. TUAL

La Régisseuse Principale

vu pour acceptation


Fait à ORTHEZ, le 7 juillet 2023



Le Maire d'Orthez,
Emmanuel HANON

Les Mandataires

Nu pour acceptation
gaits *vu pour acceptation*
peys